



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 JUIN 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 44
absents représentés : 12
absents : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 24 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Nathalie DARDY a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à Mme Carine QUINOT, Mme Laetitia GIBARU a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Mme Véronique BREVET, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Philippe SARDELUC.

Absents : Messieurs Lionel CAMBLANNE et Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre LAFFITTE.

OBJET : SPORT - STRATÉGIE D'ACCUEIL DU SPORT DE HAUT-NIVEAU ET DE PROMOTION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX COMMUNES DE CAPBRETON ET SOUSTONS POUR L'ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS DE HAUT-NIVEAU

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

Dans le sillage d'une pratique sportive populaire largement développée et de politiques publiques volontaristes, notre territoire est identifié comme un environnement propice à la performance sportive par les structures de haut-niveau françaises et étrangères.

En effet, la politique sportive de la Communauté de communes vise à promouvoir le bien-être par la pratique sportive, à valoriser le territoire et ses athlètes et à accompagner le tourisme sportif.

L'accueil du haut-niveau constitue pour ces objectifs-là un puissant levier, renforcé par la perspective inédite de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur le territoire français. Il s'agit en ce sens de pérenniser la venue de délégations et de capitaliser sur ces séquences pour animer les politiques communautaires éducative, culturelle et de développement économique.

La stratégie communautaire en matière d'accueil du sport de haut-niveau et de promotion du territoire dans le cadre des jeux olympiques repose sur trois axes :

- animation et coordination du label « Terres de jeux » dédié à la promotion du sport et à la mobilisation du plus grand nombre dans la dynamique de Paris 2024,
- accompagnement des communes pour favoriser l'accueil de délégations nationales françaises ou étrangères lorsqu'elles sont reconnues Centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques,
- développement de ces accueils en assurant la promotion du territoire et des infrastructures sportives et touristiques auprès des comités olympiques et paralympiques étrangers.

Les communes de Capbreton avec la Plaine des Jeux et de Soustons avec le Centre Sportif de l'Isle / Pôle communautaire « Sports de nature » ont été retenues parmi les 623 Centres de préparation pour les disciplines rugby à VII, judo, handball et aviron.

Afin d'assurer une visibilité du territoire dans un environnement très fortement concurrentiel et lui donner une dimension communautaire, la Communauté de communes accompagnera les 2 communes par le versement d'une participation financière d'un montant total de 14 000 € pour l'année olympique 2021. En effet, Capbreton et Soustons vont accueillir l'équipe de France féminine de handball et l'équipe de France féminine de judo dans le cadre de leur préparation aux JOP de Tokyo.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-16-V et L. 1111-10 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 2017/1076 en date du 22 décembre 2017 portant mise en conformité des statuts de la communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 76-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et portant modification des statuts ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020 et 25 mars 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

CONSIDÉRANT que les communes de Capbreton et de Soustons ont sollicité la Communauté de communes pour l'obtention d'une participation financière dans le cadre de l'accueil de l'équipe de France féminine de Handball et l'équipe de France féminine de Judo pour leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo ;

CONSIDÉRANT que cette participation financière contribuera à l'accueil des délégations susvisées au sein des équipements identifiés ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'attribuer une participation de 7 000 € à la commune de Capbreton pour l'accueil de l'équipe de France féminine de handball dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques de Tokyo, au sein de l'équipement sportif la Plaine des Jeux,
- d'attribuer une participation de 7 000 € à la commune de Soustons pour l'accueil de l'équipe de France féminine de judo dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques de Tokyo, au sein de l'équipement Centre Sportif de l'Isle / Pôle communautaire « Sports de nature »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 juin 2021



Le président,

Pierre Froustey